

## ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « FARE TAMA HAU »

### **1. PRESENTATION**

#### **1.1 Création**

L'établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau » a été créé par la délibération n°2004-28 APF du 12 février 2004.

Son organisation et son fonctionnement sont régis par l'arrêté n°298 CM du 18 février 2004. Sans préjudice des missions dévolues aux ministères, cet établissement est chargé de coordonner et de mener toutes actions de prévention et de prise en charge médicale, sociale et pédagogique tendant à protéger et à aider les enfants, les adolescents ainsi que leur famille.

#### **1.2 Missions et objectifs**

En particulier, il a pour mission :

- d'accueillir, écouter, informer, traiter, accompagner, conseiller et orienter l'enfant en danger, l'adolescent et leurs familles, dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale.
- d'offrir au public accueilli, un espace libre proposant diverses activités éducatives et culturelles.
- de proposer aux professionnels, des secteurs publics et privés concernés par la jeunesse, un soutien, notamment à travers des formations, dans la prise en charge des enfants en danger, des adolescents et de leurs familles.
- Ces missions sont effectuées par la maison de l'enfant en danger et la maison de l'adolescent.

Il a aussi pour objectif :

- de rechercher et définir les modalités de la coordination avec toutes les structures publiques et privées concernées.
- de recueillir et analyser les dossiers chiffrés et les études en provenance de toutes les autorités et institutions publiques et privées.
- de proposer aux autorités toutes mesures permettant d'assurer la protection et l'épanouissement des enfants et des adolescents.

Pour mener à bien ces missions deux structures à caractère préventif ont été constituées. L'une dans un rôle d'alarme, d'alerte : il s'agit de la ligne téléphonique d'urgence dénommée ligne verte. Elle s'inscrit dans la prévention de la maltraitance infantile et de l'adolescent en difficulté qui trouve là un moyen simple, efficace et rapide pour être signalée.

Parallèlement à cette ligne de téléphonie sociale a été mis en place un observatoire de la maltraitance infantile et de l'adolescent en difficulté qui se charge d'analyser ce phénomène inacceptable qu'est la maltraitance infantile, dans le but de proposer aux décideurs des actions, des projets, pour améliorer la prévention de ce véritable fléau.

Cet observatoire est doté d'un centre de documentation centré sur l'enfant, l'adolescent et leur famille accessible aux professionnels et au public...

Les locaux du Fare Tama Hau sont situés à Fare Ute à Papeete dans l'ancien immeuble des affaires foncières.

#### **1.3 Moyens**

##### **Moyens humains**

L'établissement comprend 44 postes budgétisés pour l'année 2007, ils se répartissent ainsi : 13 cadres A, 13 cadres B, 15 cadres C, 3 cadres D.

Durant cette année de restructuration des unités, en particulier au niveau de la maison de l'enfant en danger et de la maison de l'adolescent, plusieurs postes n'ont été pourvus qu'une partie de l'année

### **Moyen financiers**

Le budget de l'établissement est financé par deux sources distinctes :

- Une subvention du pays qui permet d'assurer le fonctionnement et l'investissement de la direction, de la maison de l'enfant en danger et de la maison de l'adolescent. Le montant de la subvention du Pays pour l'année 2007 était de 204.200.000 CFP. Ce montant est stable depuis trois ans.

- Une subvention de l'EPAP destinée aux deux pôles de prévention que sont l'observatoire de la maltraitance infantile et la ligne téléphonique d'écoute d'urgence dénommée ligne verte.

Pour l'année 2007 le montant de cette subvention s'est élevé à 116.202.300 FCFP se répartissant ainsi :

- 50.357.100 pour l'observatoire
- 65.845 200 pour la ligne d'écoute téléphonique d'urgence.

L'équilibre budgétaire était obtenu après un prélèvement de 55.188.900 FCFP sur le fond de roulement. Le montant total du budget 2007 s'élève à 387.505.488 CFP.

### **Locaux**

Les locaux sont répartis sur les trois étages du bâtiment « Royal Confort », auparavant occupé par la direction des affaires foncières, sur un terrain appartenant au Port autonome de Papeete.

## **2) ACTIVITE SUR L'ANNEE 2007**

### **2.1 Rapport d'activité de la Maison de l'adolescent**

2007 a été une année de profonde restructuration de l'unité. Après une année 2006 particulièrement difficile, nous avons souhaité nous recentrer sur les objectifs originels qui consistaient à accueillir avec la plus grande réactivité possible les adolescents qui exprimaient une demande sanitaire, sociale ou éducative.

Notre but est de faciliter l'insertion sociale de ces adolescents de 12 à 20 ans afin qu'ils puissent élaborer un projet d'avenir.

### **Le public accueilli**

La Maison des adolescents accueille des adolescents de 12 à 20 ans ne présentant pas de troubles graves de la personnalité ou du comportement, scolarisés ou non, ainsi que leur famille lorsque c'est nécessaire.

En Polynésie, les adolescents de 12 à 20 ans représentaient 44781 individus soit 18.3 % de la population totale de la Polynésie (recensement de 2002).

Depuis son ouverture fin 2004, la Maison des adolescents a accueilli 1321 adolescents en consultations et 80 personnes pour un dépistage anonyme et gratuit du SIDA.

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts, c'est-à-dire la demande, augmente depuis la restructuration de la Maison des adolescents et l'arrivée d'une nouvelle équipe de professionnels :

- en 2004 : 236 dossiers pour 3 mois d'activité
- en 2005 : 479 dossiers
- en 2006 : 318 dossiers (diminution de plus de 33 %)
- en 2007 : 288 dossiers dont 195 depuis l'arrivée de la nouvelle équipe en août. Au total, 67.7 % des dossiers ouverts l'ont été au cours des 5 derniers mois d'activité.

Actuellement, la majorité des adolescents qui consultent à la Maison des adolescents cumulent des difficultés sociales (taux élevé d'adolescents sous assistance éducative, déscolarisation, abus sexuel), familiales (carences affectives, maltraitance, parents séparés avec discordances éducatives majeures) et psychologiques.

### **Les missions et les objectifs de la Maison des adolescents**

Les missions de la Maison des adolescents découlent de l'arrêté N°298 CM du 8/2/2004 portant organisation et fonctionnement du Fare Tama Hau.

Ces missions s'articulent autour de :

- L'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation
- L'évaluation des situations
- La prise en charge médicale ou psychologique
- L'accompagnement éducatif, social et juridique
- La formation des professionnels travaillant auprès des adolescents
- Le soutien aux familles.

La Maison des adolescents doit permettre aux adolescents, adultes de demain, de jouir d'une santé optimale et de réaliser leur plein potentiel de développement.

Les objectifs opérationnels qui en découlent sont de :

- Développer puis mettre en œuvre des outils et des actions de prévention en faveur des adolescents ;
- Permettre un décloisonnement des secteurs d'intervention auprès des adolescents et une synergie de compétences professionnelles diverses visant à la réalisation d'actions de prévention variées et bien articulées entre elles ;
- Améliorer l'accès aux soins des adolescents et offrir un lieu d'accueil, d'écoute et de soins spécialement destiné aux adolescents ;
- Favoriser la synergie des acteurs et les prises en charge globales pluridisciplinaires (à la fois médicales, psychologiques, sociales et éducatives) et pluri-institutionnelles (santé, éducation, jeunesse et sport, social) pour les adolescents en difficulté.
- Développer chez les professionnels une culture commune sur l'adolescence et améliorer la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire dans le champ de la santé de l'adolescent par le développement d'un réseau en faveur des adolescents et par le biais de formations ;
- Mettre en œuvre un système d'information et d'aide (individuelle ou collective) aux parents dans le sens d'une valorisation de leurs compétences.

### **L'organisation**

L'organisation de la Maison des adolescents a été entièrement revue au mois d'août 2007 après le départ de la majorité des membres de l'ancienne équipe.

Elle comporte maintenant 2 unités distinctes :

- un lieu de « promotion du bien être de l'adolescent » dénommé Espace jeunes

- un lieu de consultations, d'évaluation et de prises en charge de problématiques spécifiques.

### **Bilan de l'année 2007**

La file active d'adolescents suivis à la Maison des adolescents était de 1321 personnes au 31 décembre 2007.

En 2007 :

- 372 consultations médicales correspondant à 134 nouveaux dossiers sur une période de 6 mois, les postes n'étant pas pourvus de janvier à juin 2007
- 211 consultations de nutrition correspondant à 60 nouveaux dossiers
- 265 consultations spécialisées de pédopsychiatrie
- 662 consultations de psychologues pour 138 nouveaux dossiers
- 254 actes infirmiers
- 39 dépistages VIH dans le cadre du CDAG

L'ensemble des protocoles d'accueil des adolescents venant spontanément ou adressés par des professionnels à la Maison des adolescents ont été mis à jour à partir du mois d'août 2007.

Caractéristiques des adolescents nouvellement accueillis en 2007 :

- 288 nouveaux consultants (non incluses les personnes venues pour un dépistage anonyme et gratuit du SIDA) ont été accueillis au cours de l'année 2007.
- Il s'agissait de 113 garçons (soit 39.2 %) et de 175 filles (soit 60.8 %), d'âge moyen 15.2 ans (+2.4 années).
- La majorité de ces jeunes étaient scolarisés (264 scolarisés soit 91.7 %).

### **Domicile des consultants**

Les adolescents habitent, le plus souvent, la zone urbaine de Tahiti (72.6 % sont domiciliés entre les communes de Mahina à Punaauia) mais certains habitent la Presqu'île (3.8 %), Papara, Hitiaa ou d'autres îles comme Moorea (3.1 %), Hao, Les Marquises.

### **Les caractéristiques des adolescents nouvellement accueillis depuis le 1<sup>er</sup> août 2007 :**

195 adolescents ont été accueillis par la nouvelle équipe à partir du 1<sup>er</sup> août 2007.

Il s'agissait pour 54.4 % de filles et pour 45.6 % de garçons, âgés en moyenne de 14.75 ans.

Ces adolescents sont soit venus spontanément, soit amenés par la famille, soit adressés par des professionnels :

Adolescent consultant à la demande de	Pourcentage
Un membre de la famille	34.9 %
Etablissement scolaire	20 %
Foyer éducatif	16.9 %
Autres partenaires	15.9 % dont DAS 3.1 % et Te Rama Ora 2.6 %
L'adolescent lui même	12.3 %

Les décisions prises en fin de consultation sont :

Conduite tenue en fin de consultation	Pourcentage
Ordonnance de médicaments	45.4 %
Nouveau RDV avec le médecin	45.2 %
Bilan para clinique	%
RDV avec un autre professionnel de la Maison des adolescents	9.1 %
Adressé à un partenaire extérieur	6.2 %

Dans la mesure du possible, les traitements sont offerts aux adolescents.  
Près d'un adolescent sur 2 qui consulte un des médecins généralistes a besoin d'un suivi régulier.  
6 adolescents ont dus être signalés à la DAS ou au procureur par les médecins.

## **2.2 Rapport d'activité de la Maison de l'enfant en danger**

### **L'accueil**

L'ensemble des demandes est traité et un rendez-vous d'entretien d'accueil/évaluation est systématiquement proposé. Cependant, si la demande ne relève pas de nos missions, la personne peut être orientée vers un service adapté à cette demande.

En cas d'abus sexuel et de violences avérées récents, l'accueil :

- s'assure que les démarches de saisines ont été faites
- propose le plus rapidement possible :
  - une consultation médicale
  - une consultation psychologique

Un bilan est fait régulièrement, 4 réunions sur l'année soit 6H de travail.

### **Activité**

Les premiers entretiens d'accueil/évaluation

Nombre de RV d'entretiens posés
173



Nombre de RV non honorés	Nbre d'entretiens d'accueil/évaluation
17	156

Tranches d'âge				Sexe	
< 3ans	3ans à 5ans	5ans à 10ans	> 10ans	Masculin	Féminin
21	61	128	43	141	112

Les demandes sont, en majorité, pour des enfants issus de l'enseignement du premier degré. Tranche d'âge, sans doute, où les difficultés scolaires et les troubles du comportement inquiètent l'école mais aussi les familles. Il n'y a pas de différence significative entre garçons et filles.

Les rendez-vous du 1<sup>er</sup> entretien d'accueil/évaluation sont posés dans la semaine qui suit l'appel en fonction de la disponibilité des parents.  
Quand la famille ne s'est pas présentée, elle est systématiquement relancée.

Malgré les relances, certaines familles ne se présentent jamais. L'appel a-t-il suffi à calmer une certaine angoisse ? D'autres solutions ont-elles été trouvées ? Est-ce une démarche trop difficile ?

A la suite de cet entretien, après concertation en équipe, une proposition de prise en charge au sein de la Maison de l'Enfant en Danger et/ou à l'extérieur est proposée à la famille.

### Les orientations après l'entretien d'accueil/évaluation

Ces orientations de prise en charge se font à la suite de réunions d'équipe.

L'objectif de ces réunions :

- Proposer une ou des prises en charge adaptées après analyse de la situation.
- Deux réunions par semaine : le lundi et le mercredi de 10H à 11H.

Nbre d'entretiens d'accueil/évaluation	Nbre d'orientations extérieures	Nbre de sans suite	Nbre de prises en charge à la MED	
			Familles	Enfants
156	10	20	136	140
Prises en charge sans évaluation	63			

Enfants pris en charge au sein de la Maison de l'Enfant en Danger : 203 enfants

- 140 enfants après l'entretien d'accueil/évaluation
- 63 enfants, sans évaluation préalable, soit en psychothérapie soit en consultation médicale

Les prises en charge et les suivis au sein de la Maison de l'Enfant en Danger

	Nbre de suivis	Nbre de consultations
Consultations médicales	76	121
Psychothérapies individuelles	41	
Thérapies familiales	75	
Guidance parentale éducative	27	45
Médiation parents/enfants	1	1
Suivi social	3	3
Soins infirmiers	10	

Les psychothérapies familiales sont assurées par :

- La pédopsychiatre : 29
- La psychologue vacataire : 12, jusqu'en juillet 2007
- La psychologue, actuellement en poste, en a assurées 34 sur l'année.

Pour un même enfant, plusieurs prises en charge peuvent être proposées.

Elles peuvent aussi se succéder en fonction de l'évolution de la situation.

Parfois la mise en place du suivi et la continuité du suivi, malgré les relances, sont difficiles à maintenir pour plusieurs raisons :

- motivation des parents
- accessibilité géographique
- disponibilité temporelle
- difficulté à aborder les problématiques

Parmi les 63 enfants pris en charge sans entretien d'évaluation :

- Enfants adressés par le service d'expertise médico-judiciaire du CHT : 13 enfants, le plus souvent après agressions sexuelles.

Ils bénéficient en fonction de l'âge d'une psychothérapie individuelle ou d'une psychothérapie familiale.

Une consultation médicale est systématique en cas de viol.

- Enfants adressés directement par d'autres services pour une prise en charge psychologique : 4 enfants
- Enfants du foyer Te Aho Nui

Suite à un protocole d'accord, Service Protection de l'Enfance de la Direction des Affaires Sociales, foyer Te Aho Nui, Fare Tama Hau, les enfants accueillis au foyer bénéficient d'une consultation médicale systématique à l'entrée.

Par la suite, en fonction de son adaptation au foyer, de sa situation et de son projet, il peut bénéficier d'une prise en charge psychologique si celle-ci n'est pas assurée par un autre service.

	Consultation médicale	Psychothérapie individuelle
Nbre d'enfants concernés	24	5

- Des aptitudes au sport demandées par des associations : 14 enfants

#### *Les guidances parentales « éducative »*

Mise en place en août 2007

Objectifs :

- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle
- Aider les parents à s'adapter aux besoins de leur enfant

Elles se font en binôme (éducatrice spécialisée, infirmière, assistante sociale, agents sociaux, médecin) au rythme d'une fois toutes les 3 à 4 semaines

Une supervision est assurée par la psychologue tous les 1<sup>er</sup> mardi du mois de 13H30 à 15H30.

#### **Signalements ou informations préoccupantes**

- 2 signalements procureur
- 1 information préoccupante au Service protection de l'enfance à la Direction des Affaires Sociales
- 2 certificats médicaux pour constat de coups et blessures en complément d'un signalement procureur.

#### **Les autres activités**

- La « SAGA » :
- L'activité « SURF »
- Le Fare Taura'a »

Lieu d'accueil parents/enfants de type « maison verte »

Ouverture le 12 /04/07. 1 matinée/semaine de 8H30 à 12H

Accueil : 6 personnels, 2 équipes de 3

Supervision après chaque séance : 1H30/semaine

122 accueils depuis l'ouverture pour 45 enfants

Un prêt de livres pour ce temps d'accueil est organisé avec le centre de documentations du Fare Tama Hau

### Enseignements

- Formation continue auprès de l'équipe de SOS Village : 2H par mois en binôme médecin et psychologue (bilan en annexe).
- Formation des agents sociaux, nouvellement recrutés au Fare Tama Hau et à la Direction des Affaires sociales : 10H Psychologue et médecin.
- Cours au CFPA de Pirae, formation « assistante de vie » : 2H en binôme, médecin et personnel de l'observatoire

## 2-c Rapport d'activité de la ligne d'écoute téléphonique d'urgence dénommée ligne verte

### Permanences téléphoniques

Le 44.44.22 a élargi ses permanences 7jours sur 7 le 31 janvier 2007.

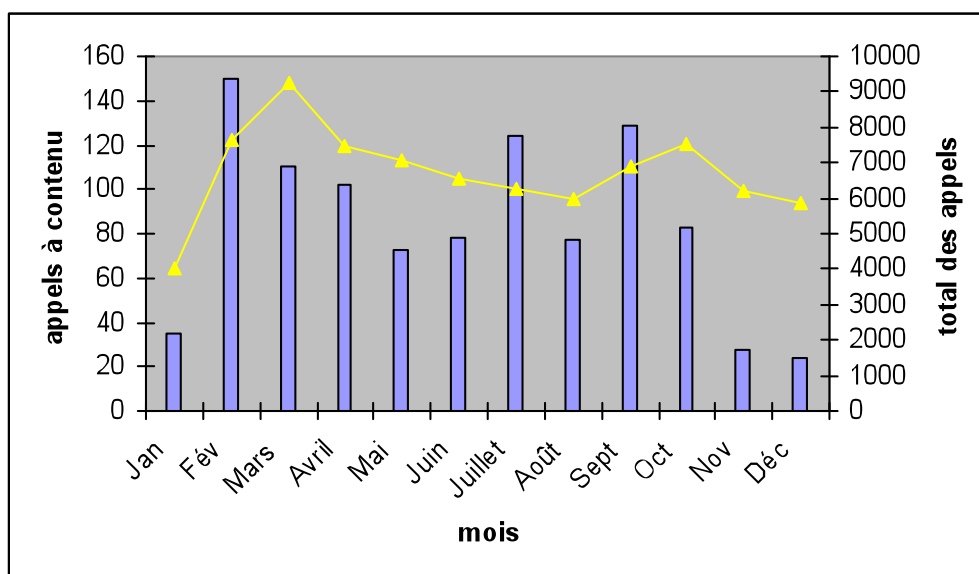
Le service est donc désormais ouvert de 6h à 22 heures du lundi au jeudi, de 6h à minuit le vendredi et de 14h à 22h les week-ends et jours fériés.

Par ailleurs, l'équipe est toujours constituée de 9 écoutants, arrivés et formés en décembre 2006 et janvier 2007 suite aux résultats du concours d'agents sociaux de la fonction publique territoriale

### Nombre d'appels

Cet élargissement des permanences d'écoute (qui a fait doubler l'amplitude d'heures d'ouverture) a suscité une augmentation de 40% du volume d'appels annuel. Le premier pic en jaune décrit cette hausse successive à l'élargissement (Février 2007) et la courbe jaune se situe tout au long de l'année au-dessus des chiffres obtenus les deux années précédentes. De nouvelles demandes des appelants sont également apparues ainsi que nous l'évoquerons plus loin.

Sur l'année 2007, le service a donc totalisé 80 753 appels - tous types confondus – et 921 fiches ont été enregistrées sur les heures de permanence. Pour un total donc de 1,14% de la totalité des appels. 5 Mois dans l'année ont totalisé plus de 7 000 appels.



Sur l'ensemble de ces **921 appels dits « à contenu »** il y eut **379 aides immédiates** (orientation, prise en charge, gestion de crise, information) **467 échanges** (besoin d'écoute, détresse, décompensation, conseils, information) et **75 transmissions à la Direction des affaires sociales ou au Procureur**. Le reste des appels étant des brefs, ludiques, insultes et raccrochés.

Le graphique ci-dessus nous permet en outre de repérer deux pics d'appels qui correspondent pour le premier à la médiatisation liée à l'élargissement des permanences d'écoute, pour le second à la médiatisation liée à la journée mondiale des droits de l'enfant et aux interventions dans les classes des écoles primaires de Papeete. Il est intéressant de remarquer que la proportion d'appels à contenu suit ostensiblement la courbe du nombre total d'appels à l'exception du mois de juillet.

### Provenances des appels

Le tableau ci-dessous donne l'aperçu du nombre d'enfants concernés par la totalité des demandes par zone (9 au total). Les régions les plus peuplées sont sans surprise les plus concernées mais il est à noter une part non négligeable de demandes en provenance des archipels et des régions plus isolées. Nous sommes en droit de nous demander si la qualité de la solution apportée pour ces régions est satisfaisante compte tenu de la rareté des moyens et des ressources disponibles pour prendre le relais. Il serait intéressant aussi de calculer le délai nécessaire entre la demande formulée à la ligne verte et la prise en charge assurée par les professionnels du terrain. Ceci dans le souci d'une meilleure qualité de service offerte au public et d'une plus grande efficacité de l'aide apportée aux enfants et à leurs familles.

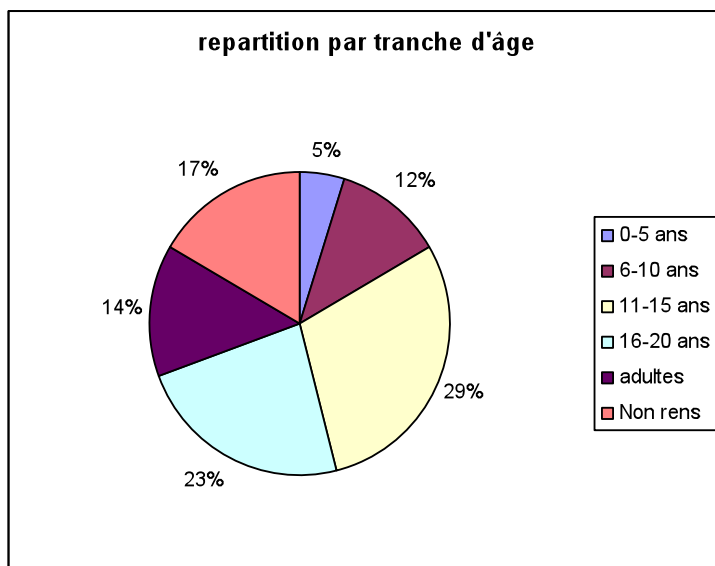
Par zone	Pourcentage
Zone 1	45,99%
Punaauia, Faaa, Papeete Arue, Pirae, Mahina,	
Zone 2	9,65%
Paea, Papara, Mataiea, Papeari	
Zone 3	9,27%
Taiarapu Est et Ouest - Taravao, Vairao, Teahupoo	
Toahotu, Pueu, Tautira, Faaone	
Zone 4	2,63%
Hitiaa O te ra - Hitiaa, Mahaena, Tiarei, Papenoo	
Zone 5	8,65%
Moorea	
Zone 6	13,28%
Iles sous le vent	
Zone 7	6,14%
Tuamotu-Gambier	
Zone 8	4,01%
Marquises	
Zone 9	0,38%
Australes	

### Tranches d'âges concernées

Depuis trois ans, la tranche d'âge des 11-15 ans est bien représentée dans nos statistiques. Cependant l'année 2007 a vu le nombre de demandeurs adultes augmenter ainsi que le nombre d'adolescents. Une des explications peut être liée aux interventions où la ligne verte est allée à la rencontre des collégiens et lycéens. L'autre explication (pour les adultes) peut être que la ligne verte étant la seule ligne gratuite venant en aide aux personnes, des adultes

appellent pour avoir des renseignements de plusieurs natures : conseil juridique, violences conjugales, garde d'enfants...

Le tableau ci-dessous rend compte de la proportion de l'âge des personnes qui font la demande (soit l'appelant lui-même soit une personne tierce qui sollicite une aide pour une autre personne).



#### Chiffres selon le type d'appel

N.B : Il est à noter que les données qui suivent ont une valeur particulière à l'exercice de l'écoute téléphonique du service et ne peuvent pas être transposées à une réalité plus globale.

#### **TRANSMISSIONS**

Les transmissions sont les comptes-rendus d'appels qui ont été transmis aux autorités compétentes à apporter une aide concrète aux enfants et familles en demande (Direction des affaires sociales et Procureur de la République). Elles contiennent suffisamment d'éléments justifiant de passer le relais aux professionnels du terrain (faits, coordonnées).

75 Transmissions ont été envoyées durant cette période, concernant 135 enfants, dont 19 au Procureur de la République et 56 à la Direction des affaires sociales (cellule de signalement), en voici le détail :

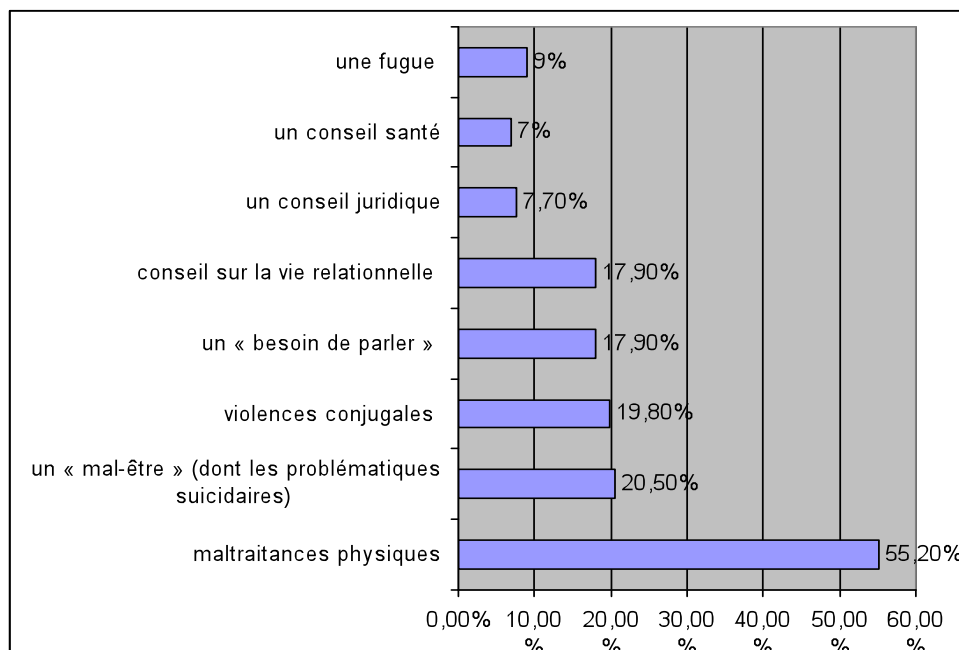
Le nombre d'enfants concernés par les transmissions est en baisse par rapport aux années précédentes comme le montre le tableau suivant :

#### **AIDES IMMEDIATES**

Sur les 379 aides immédiates (représentant 419 enfants) :

- **LIEUX** : 45,6% proviennent de la zone urbaine et 10,6% de Moorea, 11,3% des îles sous le vent, et 11,4% des Marquises et des Tuamotus-Gambiers (cumulés),
- **AGES** : Les 11-15ans sont les appelants les plus nombreux (30,3%) ainsi que les adolescents de 16 à 20 ans (21,5%) et les adultes (15,6%),

- **PROBLEMATIQUES** : 55,2% des aides concernent des maltraitances physiques pour 163 enfants, 23% concernent la maltraitance psychologique. 83,4% de ces maltraitances se déroulent dans la famille. Les autres problématiques (pour les appels restant) sont présentées ci-dessous.



- **ORIENTATIONS** : les plus fréquentes sont : le Service social (26,7%), la gendarmerie (21,2%), le Fare Tama Hau (12%), l'éducation (10,9%), le médical (9,6%) et le juridique (8,3%).
  - Les facteurs de risque ou associés les plus récurrents (parmi les appels évoquant des maltraitances) sont : « parents séparés » (46,9%), les drogues (alcool et Paka) (38,1%) et le fait d'être « fa'amu » (10,9%), le handicap de l'enfant arrivant ensuite (4,8%) et le chômage (3,4%).
  - -58,2% de ces appels étaient une demande d'aide pour des filles (et femmes).

### **ECHANGES**

Pour les 467 échanges (représentant 479 personnes), les informations sont moins détaillées par les appelants. En effet, les échanges étant anonymes la plupart du temps, aucun recueil d'information n'est entrepris pour préserver la confidentialité de l'appelant. Néanmoins, certaines informations « générales » nous sont accessibles : L'âge des appelants le plus représenté : les 16-20 ans (36,3%), suivi de près par les 11-15 ans (32,5%). Les adultes eux, appellent dans 21,1% des échanges. Dans 31,4% des appels, il s'agissait d'échanges autour de situations de maltraitance. Pour le reste des appels, le « besoin de parler » est évoqué dans 36,4% des cas et la demande de conseils dans 11,3% des cas (surtout conseils sur la vie relationnelle). Les autres problématiques concernent le mal-être (3,4%), des compléments d'information aux transmissions (6,4%), des demandes de retour sur les transmissions envoyées (3,4%) et divers autres objets : violence conjugale, fugue, information sur la ligne verte, remerciements, nuisances sonores, emploi, maladie.

### **Journée mondiale des droits de l'enfant**

Pour la troisième année consécutive, la ligne verte a coordonné les actions autour de la journée mondiale des droits de l'enfant. Une manifestation adressée aux 36 classes de CM2 de

Papeete a été organisée et divers supports ont été diffusés en vue d'une meilleure information des droits et de la Convention les regroupant.

Le projet général et le bilan de la journée mondiale des droits de l'enfant sont présentés en annexe.

### **2.3 Rapport d'activité de l'Observatoire**

En préambule, l'Observatoire de l'enfant en danger et de l'adolescent en difficulté est chargé :

- de recueillir et analyser les données et les études statistiques et épidémiologiques concernant la maltraitance envers les enfants et les adolescents, en provenance de toutes les autorités publiques et privées œuvrant en ce domaine ;
- de réaliser toutes études en matière de prévention ;
- de recenser et valoriser les pratiques concluantes de prévention, de dépistage et de prise en charge de la maltraitance ;
- de concevoir des guides et procédures en matière de prévention ;
- de constituer un fonds documentaire ;
- d'analyser en permanence les phénomènes sociaux concernant l'enfant et l'adolescent ;
- de produire un rapport annuel proposant toutes les mesures permettant d'assurer la protection des enfants et l'épanouissement des adolescents.

Le facteur de réussite des missions de l'Observatoire dépend du partenariat réel, sans équivoque et surtout du partage d'informations par les différents acteurs concernés par le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Par conséquent, la construction de réseaux partenariaux constitue le socle nécessaire à l'Observatoire et s'est traduit par la mise en place d'un Comité de Réflexion.

Néanmoins, cet outil n'est pas suffisant et il nous faut désormais pour que puissent s'opérer des actions concrètes et opérationnelles, construire des liens directs avec les différents services sources de données tels que la Justice et la Direction des affaires sociales.

L'instabilité politique conjuguée au départ de certains membres du Comité de Réflexion a mis en instance et en sommeil les réunions de travail. Il nous faut à nouveau relancer les différents services de l'Etat (gendarmerie, substitut chargé des mineurs, juge des enfants, défenseur des enfants) et du Pays (direction de l'enseignement primaire, direction des enseignements secondaires) afin de connaître les nouveaux représentants à ce comité.

#### **La mission de mise en cohérence des données chiffrées**

La mission de mise en cohérence des données chiffrées relatives à l'enfance en danger est un objectif qui nécessite l'adhésion des décideurs politiques, des décideurs hiérarchiques et des professionnels.

Cette mise en cohérence nous permettra de mieux connaître la population des enfants en danger (leurs caractéristiques sociodémographiques), les formes et les natures de maltraitances et de risques afin de cibler et d'adapter les actions de prévention aux réalités. Pour y parvenir l'organisation et la mise en place d'un système, d'un dispositif de recueil de données qui se veut global et non parcellaire, fiable et non approximatif sont incontournables. C'est pourquoi les orientations et les actions entreprises par l'Observatoire depuis sa création sont guidées par cette finalité.

Il existe effectivement ici ou là des données institutionnelles partielles, mais sans possibilité de regroupement ou de croisement puisque hétérogènes (cf. l'état des lieux de l'enfance en danger). Par ailleurs, ces données reflètent davantage les activités des services que les caractéristiques des familles et des enfants en danger.

Ce constat fait, c'est donc bien à travers une démarche partenariale que l'observation a des chances de se mettre en place (avec une véritable volonté politique de communication et de partage).

Il s'avère qu'un dispositif d'observation, réellement interactif entre des professionnels qui l'alimentent (cellule de centralisation au Service des Affaires Sociales) et une instance qui procède aux analyses et valorise les données recueillies et observées, tant auprès des décideurs politiques que des professionnels (Observatoire de l'enfant en danger du Fare Tama Hau) est la voie nouvelle pour améliorer en même temps les politiques sociales (et les choix qu'elles nécessitent), et les pratiques professionnelles.

C'est pourquoi ces 2 objectifs ont été envisagés de façon concomitante (mise en place d'une cellule au sein du SAS et élaboration d'un guide de l'enfance en danger) :

- Un guide que l'Observatoire a élaboré avec le soutien des membres du Comité de Réflexion et dont les travaux se sont étalés sur toute l'année 2006 et sur une partie de 2007.
- La cellule centralisant le recueil et le traitement des informations préoccupantes et des signalements a été actée dans le cadre de la réorganisation du Service des affaires sociales en Mars 2007 et mis en place en juin 2007.

Il reste à présent à définir concrètement et de façon opérationnelle, les modalités pratiques de fonctionnement entre cette cellule et l'observatoire dans la perspective du recueil des données chiffrées et de leur analyse afin de mieux connaître la population enfant en danger.

Par ailleurs, la mission à Paris en novembre 2007 a permis de rencontrer les chargés d'étude de l'ONED afin de connaître davantage le projet SOLED dans la perspective d'un partenariat renforcé. S'appuyant sur les travaux et les recommandations de ce dernier en matière d'observation de l'enfance en danger, il est apparu la nécessité pour l'Observatoire d'acquérir une légitimité et une reconnaissance.

Autant les premières années, l'Observatoire a tenu à créer une dynamique partenariale au travers des réunions du Comité de Réflexion, autant il est maintenant fondamental que cette synergie créée se traduise par des actes à travers notamment des procédures pratiques interinstitutionnelles qui sont fondamentales pour la poursuite et la mise en place des actions et des interventions de façon opérationnelle.

Bien que le texte fondateur du FTH précise la mission de recueil et d'analyse des données par l'Observatoire en provenance de toutes les autorités publiques et privées œuvrant dans le domaine, des modalités pratiques de fonctionnement entre la cellule chargée du recueil et du traitement des informations préoccupantes et des signalements et l'Observatoire doivent être formalisées sous forme de protocole.

L'adhésion et la volonté des instances dirigeantes (SAS et du FTH) sont en ce sens déterminants pour que puisse se mettre en place véritablement l'observation du phénomène de la maltraitance infantile.

### **Les activités 2008**

Guide pratique de l'enfance en danger :

- Conception (groupes de travail avec le comité de réflexion et avec des professionnels), édition et impression du guide (démarches auprès de graphiste, d'imprimeurs pour des devis, suivi des travaux d'infographie et d'impression, contrôle et réception des exemplaires)
- Conférence de presse pour présentation du guide à l'ensemble des responsables politiques, institutionnels de l'Etat et du Pays en avril 2007
- Diffusion du guide auprès des professionnels de terrain (éducation, santé, social) depuis septembre 2007 (accompagnement pédagogique et communication sur le dispositif de protection de l'enfance) avec la responsable de la division protection de l'enfance et de la jeunesse de la Direction des Affaires sociales. Des réunions ont ainsi eu lieu avec les établissements scolaires (primaires et secondaires) de Papeete, d'Arue, de Mahina, de Hitia o Tera, de Moorea tant privé (enseignement catholique) que public (directeur d'école, inspecteur, conseillère pédagogique, secrétaire de la CCPE), avec les professionnels de la Santé (CCSPIJ, CCSPI, CCSPM, CCSHS,

hôpital d' Afareaitu, Dispensaire), avec le service social du CHPF, avec le service social communal d' Arue qui souhaite s' informer sur les compétences en matière d' enfance en danger, avec le service social de la CPS....

Outre la présentation du guide pratique de l' enfance en danger la démarche, la méthodologie de travail, et les objectifs de ce document, la responsable de la division protection de l' enfance et de la jeunesse de la Direction des affaires sociales présente la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes et des signalements mise en place au sein de la DAS en juin 2007.

Pour rappel, la mise en place de cette cellule émane d' une recommandation de l' état des lieux et a soulevé d' énormes résistances et de polémique, notamment envers l' Observatoire qui n' a eu de cesse d' impulser pour que cette création se fasse.

Il se trouve que les travailleurs sociaux et les agents de la DAS se sont depuis appropriés cet outil et en voient les bénéfices notamment sur le plan partenarial avec les services amenés à leur adresser des informations préoccupantes.

De plus, le substitut chargé des mineurs y voit là son interlocuteur privilégié pour toutes les saisines directes dont il fait l' objet.

Néanmoins, la dispersion géographique qui est notre particularité ne permet pas d' envisager des déplacements dans les archipels des Tuamotu Gambier, Australes, Marquises et Iles sous le vent. Par ailleurs, les équipes décentralisées de la DAS (circo 7 et 8) chargées de ces archipels ne donnant pas suite ce programme de diffusion, il est envisagé de prendre directement l' attache,

- En ce qui concerne l' Education :

de chaque inspecteur de ces circonscriptions pédagogiques par l' intermédiaire de la DEP et pour le secondaire d' Hélène SARRAT chargée de la vie scolaire à la DES afin de déterminer la manière de diffuser ce document.

- Les subdivisionnaires des services de santé seront aussi contactés.

## **Le Centre de Documentation**

### **Les documents**

- 8 Août 2007, toutes les acquisitions de 2006 sont à la disposition du public (soit un total de 3818 documents)
- 1 147 nouvelles acquisitions sur l' année 2007
- Fin décembre, 4 635 références en rayon, sur un total de 4 965 acquisitions :
  - 53% à destination des professionnels : 27 % sont classés en psychologies, 20% en médecine et santé, 18% en « problèmes sociaux », 15% en éducation, 14% en sociologie, 4% en droit
  - Moins de 1% d' ouvrages non accessibles au prêt (35 documents)
- 17 abonnements à des périodiques (pour un total de 356 numéros)

### **L'activité**

- 1069 emprunts dans l' année (396 en 2006), soit une moyenne de 89 livres empruntés par mois
- 104 adhérents
- Fréquentation : 3.3 personnes/jours (hors retour des ouvrages)
- Participation au salon du livre en avril 2007
- Poursuite de la revue des sommaires
- Inventaire terminé le 26 juin 2007, aucun document manquant sur les 3727 enregistrés

## **3. Mesures d' amélioration de la performance de la structure**

## **Mises en œuvre en 2007**

Au niveau de la maison de l'adolescent, l'année 2007 fut une année de transition. Nous avons pris la décision de nous recentrer sur nos missions originelles, et de ne plus laisser cette unité dériver lentement mais de manière inexorable vers une structure à vocation psychiatrique telle un CMP-CATTP pour adolescent (centre médico psychologique- centre d'accueil à temps partiel). Le bien-fondé de la création d'une structure de cet ordre est réel, mais elle ne doit pas exister au sein de notre maison de l'adolescent comme nous l'avons conçue, en respectant le cahier des charges des maisons de l'adolescent édicté par la délégation interministérielle à la famille.

La première conséquence a été le départ du médecin pédopsychiatre, puis la transformation de son poste en poste de psychologue, plus adapté aux problématiques de notre clientèle d'adolescent.

Au mois d'août 2007, près de la moitié de l'équipe de cette maison a été renouvelée. Les agents recrutés ont participé et se sont approprié tant la nouvelle organisation que les nouveaux objectifs.

Dès la fin de l'année 2007, nous avons pu constater, avec satisfaction, la venue importante de nouveaux consultants. En effet, notre fonctionnement depuis le milieu de l'année 2007 a permis d'améliorer très fortement notre réactivité face aux demandes des adolescents, de leur famille, de nos partenaires institutionnels (éducation, social, santé...) et du monde associatif.

Notre priorité est de favoriser, d'aider et de soutenir l'insertion sociale des adolescents, au sens le plus large du terme, tout en essayant de rétablir dialogue et confiance avec la famille.

De manière concomitante nous avons orienté la maison de l'enfant en danger dans un axe préventif, et en particulier en développant toutes les actions qui tendent à renforcer, à maintenir ou à rétablir le lien parents-enfants dans le but de prévenir le risque de maltraitance.

Des actions de guidance parentale ont été mises en œuvre, le « Fare taura'a », inspiré du concept des « maisons vertes de Françoise Dolto et des accueils parents-enfants de certains centres de Protection Maternelle et Infantile(PMI) en métropole. Le succès de ce dispositif va croissant depuis son ouverture en mai 2007.

Cela nous conforte dans nos options et nous encourage à travailler dans ce sens, en développant des actions innovantes envers les familles, notamment celles qui se débattent dans de grandes difficultés.

Le recrutement d'une assistante sociale nous permet d'étoffer notre transdisciplinarité et d'offrir à notre population une plus grande diversité dans les évaluations et les prises en charge.

La ligne d'écoute téléphonique d'urgence dénommée ligne verte a mis en place dès le début de l'année 2007 (31 janvier 2007) de nouveaux horaires d'accueil.

La ligne est désormais ouverte 7 jours sur 7, de 6 heures à 22 heures du lundi au jeudi, de 6 heures à 24 heures le vendredi et de 14 heures à 22 heures le samedi, le dimanche et les jours fériés. Ces nouveaux horaires ont été fixés en tenant compte des appels qui survenaient à la ligne verte en dehors de nos périodes d'activité et qui étaient comptabilisés par notre répondeur téléphonique.

Avec la mise en place de ces nouveaux horaires, le nombre d'appels téléphoniques reçus a presque doublé.

Une médiatisation a été programmée pour informer la population de ces nouvelles plages horaires durant lesquelles les accueillants téléphoniques peuvent être contactés.

En 2007, l'équipe de la ligne verte a été l'organisatrice de la célébration de la journée mondiale des droits de l'enfant qui s'est déroulée dans les jardins de la mairie de Papeete.

L'observatoire de l'enfant en danger et de l'adolescent en difficulté après avoir établi l'état des lieux de l'enfance en danger en Polynésie française, puis édité au début de l'année 2007 le guide pratique du signalement de l'enfance en danger, a œuvré pour la création au sein de la Direction des Affaires Sociales d'une cellule de centralisation des informations préoccupantes. Cette création était l'une des recommandations de l'état des lieux de l'enfance en danger. La centralisation des données est une condition sine qua non pour réaliser une analyse du phénomène de la maltraitance infantile. La cellule fonctionne de puis le mois d'août 2007.

Des démarches ont été entreprises pour organiser le transfert des données de la cellule de centralisation vers l'observatoire pour qu'enfin une étude scientifique du phénomène de la maltraitance puisse voir le jour.

Le centre de documentation dispose dorénavant de près de 4500 ouvrages. Une aide documentaliste a été recrutée pour développer des actions d'information et de sensibilisation avec les établissements scolaires et les associations.

### **Mesures envisagées en 2008**

Dans son optique, de favoriser l'insertion sociale des jeunes, la maison de l'adolescent ouvrira un espace socio-éducatif appelé « espace jeunes ». Il a pour but de proposer aux adolescents un lieu où ils pourront trouver un accueil ouvert, où ils pourront se reposer, discuter avec d'autres jeunes et/ou avec les accueillants, pratiquer diverses activités, effectuer des recherches sur internet, faire leurs devoirs, participer à des activités ludiques (musique, danse, jeux divers et variés...) ou s'inscrire dans des groupes participant à une activité physique ou sportive (surf, pirogue...).

Nous envisageons de stimuler des actions envers les familles, et de mettre en place des groupes de parole destinés aux familles et aux adolescents.

Des formations seront proposées aux agents, telle une sensibilisation à la médecine des adolescents, et à l'animation au sein d'une équipe qui travaille avec des adolescents.

La maison de l'enfant en danger va proposer à nos partenaires de la Direction des Affaires Sociales, l'ouverture au sein du Fare Tama Hau d'un relais parents enfants pour y organiser des visites médiatisées permettant l'exercice des droits de visite dans le cadre de la protection de l'enfance. L'objectif est de rétablir, maintenir ou améliorer le lien de l'enfant avec sa famille biologique quand une mesure de placement en institution ou en famille d'accueil a été prononcée. L'assistante sociale de l'unité aura ce rôle de médiateur avec l'aide d'une psychologue de l'unité.

Nous envisageons en cours d'année de proposer une nouvelle demi-journée d'accueil du « fare taura'a », la fréquentation de ce lieu connaissant une notable augmentation.

La ligne téléphonique d'écoute d'urgence dénommée ligne verte va mettre en place un nouveau logiciel qui va permettre une meilleure analyse des appels arrivant au 44.44.22. Nous pourrions ainsi obtenir une cartographie bien plus fine de ces appels et mieux appréhender la qualité des réponses de nos accueillants téléphoniques selon le type d'appel reçu.

Il est envisagé de transformer le poste de coordinateur adjoint en le faisant relever non plus du cadre d'emploi des rédacteurs, mais de celui des assistants socio-éducatifs. Nous aurons ainsi la possibilité de recruter un agent connaissant les arcanes du paysage sanitaire et social de la Polynésie et la problématique de la maltraitance infantile. Nous pourrions fournir un meilleur soutien théorique et pratique à nos accueillants téléphoniques.

L'observatoire va participer à l'organisation de plusieurs actions de formation. La formation du personnel faisait partie des recommandations préconisées par l'état des lieux de l'enfant en danger et de l'adolescent en difficulté.

Une formation consacrée à la médecine de l'adolescence, une autre ciblant la médiation familiale qui représente un axe important vers lequel vont s'orienter de manière progressive nos équipes.

L'année 2008 verra la mise en route d'un travail de partenariat avec la Direction des Affaires sociales afin que les données recueillies au niveau de la cellule de centralisation des informations préoccupantes soient transmises à l'observatoire. Nous devrions obtenir le soutien technique de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, qui a déjà formalisé un système d'observation que nous pourrions utiliser.

Le centre de documentation va développer ses actions destinées aux établissements scolaires et aux associations.